

CULTURE

Bourse d'Art Monumental

Implantation de l'œuvre de Stephen Maas "Now and then" dans la réalisation du groupe scolaire situé rue Mirabeau

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville d'Ivry organise tous les deux ans une Bourse d'Art Monumental et désigne un lauréat qui a pour mission de réaliser une œuvre d'art dans la ville.

En 2003, Stephen Maas a été désigné comme lauréat de la 14^{ème} Bourse d'art monumental d'Ivry.

A l'issue des travaux de construction, aujourd'hui en cours, du groupe scolaire situé rue Mirabeau et dans le cadre du « 1% artistique », une œuvre sera implantée dans cet établissement.

Le projet proposé par Stephen Maas a été travaillé en partenariat avec le service enseignement, et a reçu l'approbation des architectes du groupe scolaire situé rue Mirabeau. Il tient compte autant de l'architecture du bâtiment que de sa destination. Stephen Maas a imaginé une nouvelle œuvre dont l'implantation ne serait pas une contrainte supplémentaire au calendrier du chantier. Il a ainsi décidé de travailler dans un espace, situé au premier étage sud du bâtiment, côté élémentaires.

S'approprier le passé, faire sien un langage, faire l'expérience de l'altérité, grandir et se transformer, tel est le sens de la présence de l'enfant à l'école. Dans ce projet de commande, les notions d'appropriation, de transformation, de changement d'échelle, de dialogue, sont au fondement du dispositif.

Ainsi, un groupe formé de quatre figures, répliques agrandies de statuettes grecques du Louvre, sera installé au sein de l'école. Ces statuettes grecques en terre cuite, produites entre 600 avant JC, pour la plus ancienne, et 300 avant JC, mesurent en réalité entre 10 et 18 cm. Les répliques agrandies atteindront 70 et 130 cm. et seront réalisées en résine grâce à une technique de repères point par point par ordinateur. Ces mesures permettent ensuite d'élaborer une image du modèle en trois dimensions, à partir de laquelle des blocs de résine sont « sculptés » grâce à un procédé de fraisage, une technique de moulage faisant partie des technologies avancées.

Ce qui rend l'appropriation singulière, réside dans les décalages de multiples natures que l'artiste fait subir à l'original : de statuettes creuses on passe à des figures pleines, de l'argile fragile à la résine résistante, de la polychromie au monochrome, du léger au pesant, du très petit au grand, autant de métamorphoses de la matière qui, d'une part, évoquent le destin même de l'enfant qui se prépare à l'école à ne plus en être un, et d'autre part posent la question de ce qui fonde l'identité et l'essence singulière d'un objet, d'un sujet : sa taille, sa couleur, le matériau qui le constitue, sa fonction sociale, son degré de résistance, sa capacité à devenir autre ?

En effet, le changement d'échelle auquel seront soumises les statues originales entraînera de fait une perte de netteté, comme si tout agrandissement ou toute croissance s'accompagnait fatalement d'un irrémédiable renoncement, celui que l'enfant fait de lui-même lorsqu'il grandit.

Cette installation dans l'école restitue aux originaux des qualités que leur destin de pièces de musée leur avait dérobées. Ces pièces relevaient au moment de leur création d'une production de masse : obtenues par moulage, elles faisaient l'objet de multiples tirages. En effet, le coût minimal de leur production et leur grand nombre rendaient ces pièces accessibles, ces œuvres modestes appartenaient au quotidien : leur installation dans une école sort ces pièces des temples modernes que sont les musées ; il s'agit de proposer une nouvelle relation physique à l'objet d'art ou d'en retrouver une ancienne.

Quant au choix de ces quatre statues parmi des dizaines d'autres dans les vitrines du Louvre, il procède d'une logique formelle que l'on pourrait résumer en soulignant les différences stylistiques dont elles témoignent : à l'archaïsme de la pleureuse répond la finesse de réalisation de la joueuse d'osselets, à la torsion du corps de l'acrobate répond la verticalité de la pleureuse, à la pose profondément énigmatique de l'Hermès, celle expressive de la pleureuse. L'effet de contraste produira donc un dialogue des formes, l'autre révélant le soi. De ces oppositions pourra cependant naître aussi un jeu de libres associations. Quatre pièces et des combinaisons multiples : un dialogue favorisé par leur proximité dans l'espace et par leur particularité plastique commune, la résine. Ces figures en résine verte seront-elles encore perçues comme des répliques de l'art grec ?

Les élèves pourront les observer de leur classe, de la cour des maternelles. De plus, la Galerie étant accessible, l'ambition du lieu est de devenir un lieu de calme, un lieu propice au dessin pour les élèves et un outil pédagogique pour les enseignants.

Enfin, une médiation pourrait s'établir avec le Musée du Louvre et ainsi faire découvrir aux enfants les sculptures initiales pendant une visite ou toute autre forme de partenariat.

Le coût total de la réalisation de cette œuvre, prise en charge par la Ville au titre du « 1% artistique », s'élève à 67 000 euros H.T..

Son installation dans la Galerie du groupe scolaire situé rue Mirabeau sera réalisée pour la rentrée scolaire de septembre 2007.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver :

- La réalisation de l'œuvre « Now and then » de Stephen Maas,
- Le contrat relatif à l'implantation de cette œuvre dans le cadre de la réalisation du groupe scolaire situé rue Mirabeau.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 23.

P.J. : - contrat,
- photos (en annexe).

CULTURE

Bourse d'Art Monumental

Implantation de l'œuvre de Stephen Maas "Now and then" dans la réalisation du groupe scolaire situé rue Mirabeau

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération en date du 25 janvier 1979 portant création d'une Bourse d'Art Monumental,

vu sa délibération en date du 21 novembre 2002 approuvant le règlement de la Bourse d'Art Monumental de la ville d'Ivry,

considérant que la Bourse d'Art Monumental désigne tous les deux ans un lauréat qui a pour mission de réaliser une œuvre d'art dans la ville,

vu le procès-verbal de la commission de sélection de la 14^{ème} Bourse d'Art Monumental réunie le 16 mai 2003,

vu l'arrêté municipal du 21 mai 2003 désignant Stephen Maas, lauréat de la 14^{ème} Bourse d'Art Monumental,

considérant que cette œuvre d'art est destinée à être implantée dans un bâtiment public en cours de construction, au titre du 1 % artistique,

considérant que l'œuvre « Now and then » proposée par cet artiste s'inscrit dans le projet de réalisation du groupe scolaire situé rue Mirabeau, et qu'elle a reçu l'assentiment des architectes et des techniciens chargés de celui-ci,

considérant qu'il convient de retenir cette œuvre intitulée « Now and then » de l'artiste Stephen Maas, formée d'un groupe de quatre figures, répliques agrandies de statues grecques du Louvre, qui sera installée au sein de l'école,

considérant qu'il y a lieu de fixer les modalités de réalisation de cette œuvre et de son installation,

vu le contrat, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

(par 33 voix pour et 6 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE la réalisation de l'œuvre « Now and then » proposée par le lauréat de la 14^{ème} Bourse d'art Monumental, Stephen Maas, pour un montant de 67 000 € H.T.

ARTICLE 2 : APPROUVE le contrat relatif à l'implantation de l'œuvre de Stephen Maas, dans le cadre de la réalisation du groupe scolaire situé rue Mirabeau et AUTORISE le Maire à le signer.

ARTICLE 3 : DIT que le règlement sera effectué sous forme d'acompte, comme suit :

- 1/3 à la notification du contrat,
- 1/3 à la moitié des travaux,
- le solde à réception après la pose de l'œuvre.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal, chapitre 23.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 AVRIL 2007